Loi (9994)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bellevue (création de deux zones de développement industriel et artisanal) à la route de Valavran, aux chemins des Chânats et du Planet

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1

- ¹ Le plan n° 29514-506, dressé par le Département du territoire le 15 juillet 2005, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bellevue (création de deux zones de développement industriel et artisanal) à la route de Valavran, aux chemins des Chânats et du Planet, est approuvé.
- ² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité IV aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones de développement industriel et artisanal créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 3

Les oppositions à la modification des limites de zones formées par la famille Victor-Stéphane Hasel, représentée par M. Victor-Stéphane Hasel, et Mme Valérie Gerasimidis sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4

Un exemplaire du plan n° 29514-506 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

11/12

ANNEXE



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service des Plans d'Affectation

BELLEVUE

Feuilles Cadastrales nº 12, 14, 17, 22

Parcelles N°: 2318, 2319, 2643, 2665, 2666, 2742, 2794, 2870, 2873, 2895, 3398 3575 dp, et pour parties 3542 dp, 3574 dp

Modification des limites de zones

ROUTE DE VALAVRAN - CHEMIN DU PLANET ET CHEMIN DES CHÂNATS



ZONE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL D. S. OPB IV



ZONE PREEXISTANTE

Procédure d'opposition

Adopté par le Co	onseil d'État le :			٧	'isa : Timb	res:
Adopté par le G	rand Conseil le :			L	oi N° :	
	4 / 0500	Date	15. 07. 2005		Code GIREC	
Echelle	1 / 2500	Decein	bbou		Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique

Echelle		4 / 2500	Date 15. 0	Date 15. 07. 2005				
		1 / 2500	Dessin bbou					
Modifications								
Indice	Objets		Date	Dessin				
				+				
				+				
				+				

06 - 00	В	BLV	
Code Aménagement	(Commune / Quartier)		
506			
	Plan N°		Indio
Archives Internes			
Infor	29 9	514	
CDU			

PL 9994-A 12/12

